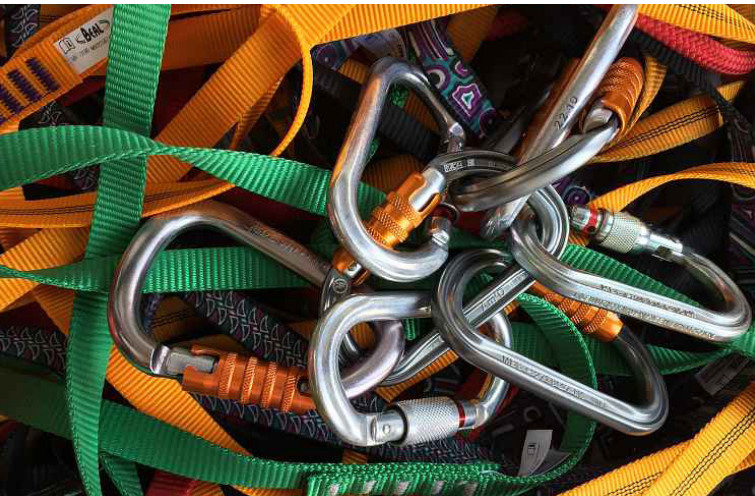


# Formation à la Vérification périodique des EPI contre les chutes de hauteur



**Durée :** 3 jours / 21 heures

**Nb max de stagiaires :** 4/6 par groupe

## Objectifs :

**Acquérir les connaissances théoriques et pratiques :**

- Savoir réaliser la vérification périodique des EPI contre les chutes de hauteur
- Savoir réaliser le suivi des EPI et renseigner le registre EPI

**Public :** Personnes désignées chargées de la vérification des EPI contre les chutes de hauteur • Chef d'entreprise • Prestataire de service en contrôle d'EPI.

**Prérequis :** Comprendre et lire le français. Une connaissance de l'univers des travaux en hauteur.

## Contenu de formation

### Théorie :

▶ Introduction à la pratique du travail en hauteur avec EPI ▶ La réglementation et les recommandations en Europe et en France ▶ Les droits et les devoirs des employeurs et des employés ▶ Les compétences du vérificateur ▶ Responsabilité du chef d'établissement et du vérificateur ▶ Compréhension des familles de produits ▶ Compréhension des notices techniques des EPI ▶ Définition des notions d'entretien, retour en garantie, mise au rebut ▶ Le registre EPI ▶ Le suivi des EPI.

### Pratique :

▶ Atelier pratique de vérification ▶ Présentation des EPI ▶ Spécificités par familles de produits ▶ Utilisation des notices techniques des EPI ▶ Entretien courant des EPI ▶ Savoir identifier les détériorations et les défauts exigeant une mise au rebut ▶ Rédiger les rapports de vérification ▶ Créer et/ou renseigner un registre de sécurité

### Modalité de sanction de la formation :

▶ Mise en situation des stagiaires ▶ Analyse et actions correctives ▶ Évaluation individuelle théorique et pratique ▶ Validation d'aptitude à la vérification des EPI contre les chutes de hauteur par la délivrance d'une attestation de formation en fin de stage ▶ Présence obligatoire à l'ensemble du stage pour prétendre à la validation de celui-ci.

### Les moyens pédagogiques et techniques :

▶ Pédagogie active et participative, question - réponse, diaporama, matériel de démonstration.  
▶ Utilisation d'un registre EPI type, EPI variés avec différents états d'usure, traumatisme ou « maladie », notices techniques.

### Encadrement :

Les formateurs sont détenteurs à minima d'un CQP TC, du SST et sont expérimentés dans le domaine de la sécurité antichute, des travaux en hauteur et sur cordes.

### Maintien et actualisation des compétences :

Autant de fois que nécessaire (recommandé tous les trois ans).